

Michael S. Sherwin, o.p.

automne 2019

lundi 10h - 12h

mardi 11h - 12h

# La loi divine

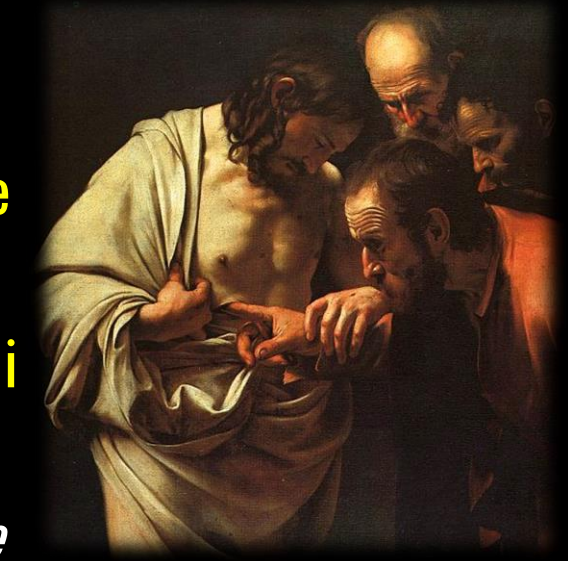




# La nécessité de la révélation divine

« Il fut nécessaire pour le salut de l'homme qu'il y eût, en dehors des sciences philosophiques que scrute la raison humaine, une doctrine procédant de la révélation divine. Le motif en est d'abord que l'homme est destiné par Dieu à atteindre une fin qui dépasse la compréhension de son esprit, car, dit *Isaïe (64.3)*, *'l'œil n'a point vu, ô Dieu, en dehors de toi, ce que tu as préparé à ceux qui t'aiment'*. Or il faut qu'avant de diriger leurs intentions et leurs actions vers une fin, les hommes connaissent cette fin. Il était donc nécessaire, pour le salut de l'homme, que certaines choses dépassant sa raison lui fussent communiquées par révélation divine. »

ST I I.1



# La nécessité de la révélation divine

« A l'égard même de ce que la raison était capable d'atteindre au sujet de Dieu, il fallait aussi que l'homme fût instruit par révélation divine. **En effet, la vérité sur Dieu atteinte par la raison n'eût été le fait que d'un petit nombre, elle eût coûté beaucoup de temps, et se fût mêlée de beaucoup d'erreurs. De la connaissance d'une telle vérité, cependant, dépend tout le salut de l'homme, puisque ce salut est en Dieu. Il était donc nécessaire, si l'on voulait que ce salut fût procuré aux hommes d'une façon plus ordinaire et plus certaine, que ceux-ci fussent instruits par une révélation divine. »** ST I 1.1



# La loi divine

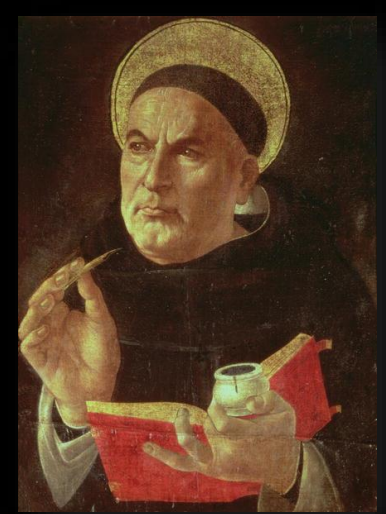
- La loi divine est une loi révélée par Dieu.
- La loi divine se divise en
  - loi ancienne et
  - loi nouvelle.
- « S. Paul compare l'état de la loi ancienne à celui d'un enfant qui se trouve encore soumis à un pédagogue, tandis qu'il assimile l'état de la loi nouvelle à celui d'un homme parfait qui n'est plus sous la tutelle du pédagogue. »

ST I-II 91.5



# la loi ancienne et la loi naturelle

- Les préceptes moraux,
  - la raison humaine ne pouvait se tromper sur les préceptes les plus généraux de la loi naturelle dans leur teneur universelle, bien que l'accoutumance au péché troublât son regard dans le détail de l'action.
  - Sur les autres préceptes moraux qui dérivent, à la manière de conclusions [les préceptes secondaires], des principes généraux de la loi naturelle, beaucoup d'esprits tombaient dans l'erreur au point de considérer comme licite ce qui est essentiellement mauvais. Contre ces deux sortes de défaillances l'homme devait être secouru par la garantie de la loi divine. »

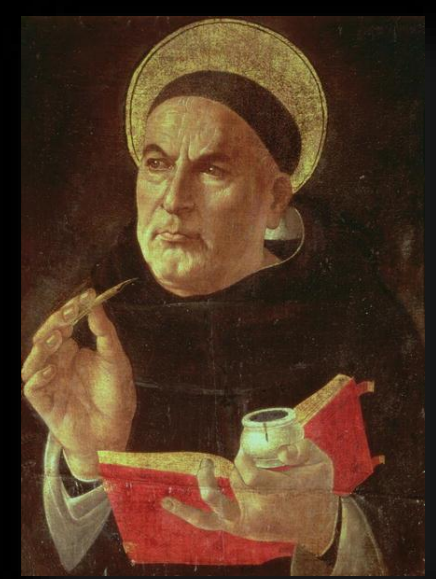


ST I-II 99.2 ad 2



# La loi ancienne

- La loi divine est instituée avant tout pour régler les rapports des hommes avec Dieu
  - Alors que la loi humaine l'est d'abord pour régler les rapports des hommes entre eux, la loi divine règle ses rapports seulement selon les exigences de sa visée principale, qui est d'aménager leurs rapports avec Dieu.
- La loi ancienne contenait trois espèces de préceptes :
  - les préceptes moraux (le décalogue et les règlements spécifiques sur comment se comporter envers les autres)
  - les préceptes cérémoniels (règlements spécifiques sur le culte à rendre à Dieu, sur comment se comporter envers Dieu)
  - les préceptes judiciaires (règlements spécifiques sur l'administration de la justice [les peines pour les crimes, etc.])



# la loi ancienne dans le catéchisme

« Dieu, notre Créateur et notre Rédempteur, s'est choisi Israël comme son peuple et lui a révélé sa Loi, préparant ainsi la venue du Christ. La Loi de Moïse exprime plusieurs vérités naturellement accessibles à la raison. Celles-ci se trouvent déclarées et authentifiées à l'intérieur de l'Alliance du Salut ». CEC 1961

« Dieu a écrit sur les tables de la Loi ce que les hommes ne lisaient pas dans leurs cœurs ».

*Augustin Commentaire sur les psaumes 57, 1*



# la loi ancienne dans le catéchisme

- « La Loi ancienne est le premier état de la Loi révélée.
  - Ses prescriptions morales sont résumées dans les Dix commandements.
  - Les préceptes du Décalogue posent les fondements de la vocation de l'homme, façonné à l'image de Dieu :
    - ils interdisent ce qui est contraire à l'amour de Dieu et du prochain, et
    - ils prescrivent ce qui lui est essentiel.
  - Le Décalogue est une lumière offerte à la conscience de tout homme pour lui manifester l'appel et les voies de Dieu, et le protéger contre le mal. » (CEC 1962)





# la loi ancienne dans le catéchisme

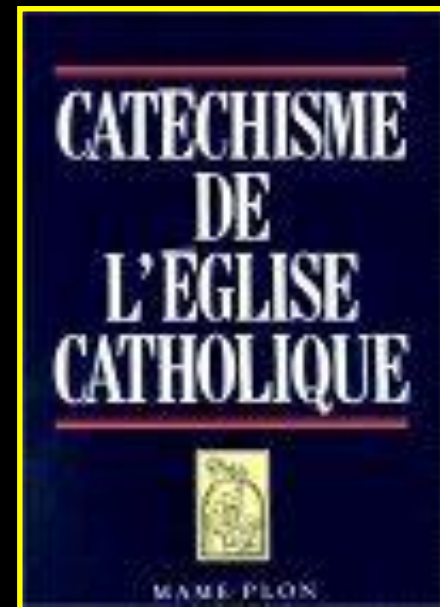
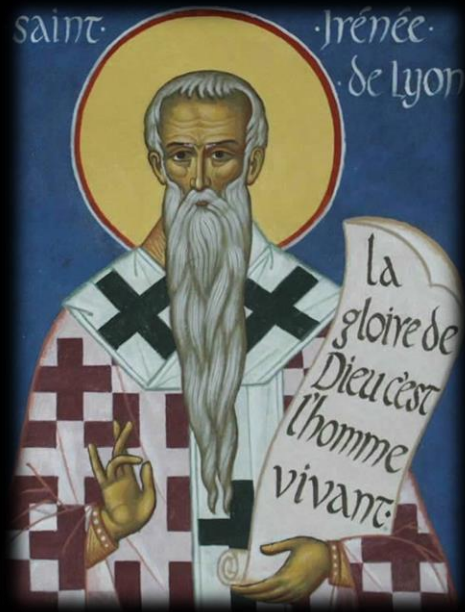


- « Selon la tradition chrétienne, la Loi sainte (cf. Rm 7, 12), spirituelle (cf. Rm 7, 14) et bonne (cf. Rm 7, 16) est encore imparfaite.
  - Comme un pédagogue (cf. Ga 3, 24) elle montre ce qu'il faut faire, mais ne donne pas de soi la force, la grâce de l'Esprit pour l'accomplir.
  - A cause du péché qu'elle ne peut enlever, elle reste une loi de servitude. Selon S. Paul, elle a notamment pour fonction de dénoncer et de *manifeste* *le péché* qui forme une " loi de concupiscence " (voir Rm 7) dans le cœur de l'homme. [Rm 7,23: « je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché qui est dans mes membres. » Voir ST I-II 91,6]
  - Cependant la Loi demeure la première étape sur le chemin du Royaume. Elle prépare et dispose le peuple élu et chaque chrétien à la conversion et à la foi dans le Dieu Sauveur. Elle procure un enseignement qui subsiste pour toujours, comme la Parole de Dieu. » CEC 1963

# la loi ancienne dans le catéchisme

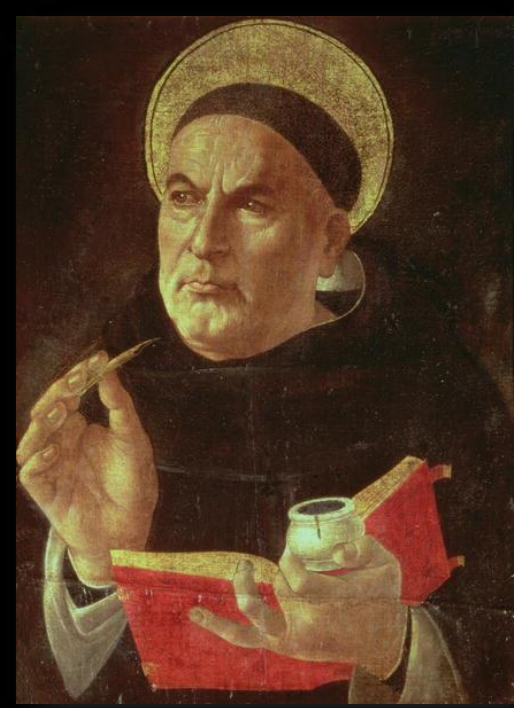
- La Loi ancienne est une *préparation à l'Évangile*.
  - " La loi est prophétie et pédagogie des réalités à venir "  
(S. Irénée, *hær.* 4, 15, 1).
- Elle prophétise et présage l'œuvre de la libération du péché qui s'accomplira avec le Christ, elle fournit au Nouveau Testament les images, les 'types', les symboles, pour exprimer la vie selon l'Esprit.
- La Loi se complète enfin par l'enseignement des livres sapientiaux et des prophètes qui l'orientent vers la Nouvelle Alliance et le Royaume des cieux.

CEC 1964



# Interpénétration des deux lois

« Il y eut ..., sous le régime de l'ancienne alliance, des gens qui possédaient la charité et la grâce de l'Esprit Saint et aspiraient avant tout aux promesses spirituelles et éternelles, en quoi ils se rattachaient à la loi nouvelle. Inversement, il existe sous la nouvelle alliance des hommes charnels, encore éloignés de la perfection de la loi nouvelle : pour les inciter aux œuvres vertueuses, la crainte du châtiment et certaines promesses temporelles ont été nécessaires, jusque sous la nouvelle alliance. En tout cas, même si la loi ancienne prescrivait la charité, elle ne donnait pas l'Esprit Saint par qui 'la charité est répandue dans nos cœurs' (Rm 5, 5) ». ST I-II 107.1 ad 2





# La loi nouvelle : son apparition

Voici venir des jours, oracle du Seigneur, où je conclurai avec la maison d'Israël (et la maison de Juda) une alliance nouvelle. Non pas comme l'alliance que j'ai conclue avec leurs pères ... Mon alliance qu'eux-mêmes ont rompue [...] Mais [...] je mettrai ma Loi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur cœur [...] Ils n'auront plus à instruire chacun son prochain [...] Car tous me connaîtront.

Jérémie 31,31

Je vous rassemblerai de tous les pays étrangers et je vous ramènerai vers votre sol. Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés [...] Et je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau, j'ôterai de votre chair le cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit en vous et je ferai que vous marchiez selon mes lois et que vous observiez et pratiquiez mes coutumes. Vous habiterez le pays que j'ai donné à vos pères. Vous serez mon peuple et moi je serai votre Dieu.

Ezéquier 36, 25-27